Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

CHS-CT du 11 OCTOBRE 2018
Compte rendu

Le CHS-CT de la DDFIP du Finistère, présidé par Madame BRIGANT, s'est réuni à Quimper le 11 octobre 2018.

L'ordre du jour:

- *Rapport d'activité 2017 du Docteur GUILLOUD,*
- *DUERP et programme annuel de prévention (PAP) : 2017/2018,*
- Présentation du guide « *prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets* »,
- *Avis du Médecin et Inspecteur santé au travail sur les restructurations 2019,*
- *Point sur l'amiante au sein des locaux de la DDFIP29,*
- *Examens des fiches navette CHS, signalement et accident,:*
- *Point budgétaire, suivi des actions,:*
- *Questions diverses.*

En réponse à notre déclaration liminaire, http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article628, la Présidente du CHS-CT a estimé que la plate forme d'écoute mise à disposition des agents de la DGFIP avait sans doute un intérêt par son caractère anonyme…(sic).
En réponse à nos propos liminaires portant sur CAP22 et le devenir de la DGFIP, elle a indiqué ne pas avoir de lisibilité, hormis le fait que la Direction Générale pencherait désormais pour des plans pluriannuels...Dans le prolongement du discours du Ministre du 11 juillet dernier, la Présidente a évoqué que la réflexion s'orientait vers une « *accessibilité permanente*» dans le cadre notamment des Maisons de services au public (MSAP) et des permanences organisées localement sur rendez vous... Dans cette optique, le recours aux fermetures du réseau de proximité ne serait plus systématique. À ce stade 7 départements ont été amenés à faire remonter leurs propositions : Nord, Pas de Calais, Eure, Eure et Loire, Creuse, Corrèze, Haute Vienne.Elle précise qu'aucune information ne filtre quant à leurs réflexions…
En réponse à notre question sur les dernières annonces concernant le réseau de proximité du Finistère, la Présidente a précisé que le projet de fermeture de la Trésorerie de Lannilis au 1er janvier 2019 était maintenu, en revanche celui de Daoulas est abandonné, le Ministre ayant directement écrit au Député pour l'en informer…

Rapport d'activité 2017 du Docteur GUILLOUD:

Dans ce rapport annuel, le Docteur GUILLOUD, dresse un état des lieux exhaustif des conditions de travail des agents de la DGFIP du Finistère, et il fait part notamment de la prépondérance des affections psychopathologiques, dont bon nombre s'avèrent être en lien avec le contexte professionnel et les très nombreuses restructurations de nos services. Elle constate que dans certaines situations, le seul recours possible pour ces collègues demeure le congé de maladie, voire le recours au temps partiel.
Le Docteur Guilloud évoque aussi dans son rapport les pathologies rhumatologiques qui elles aussi peuvent être corrélées avec le contexte professionnel. Le tableau général de la

santé au travail des personnels de la DDFIP29 est édifiant en ce qui concerne les situations de souffrance au travail.

Dans ce contexte, l'exercice professionnel du Médecin de Prévention se décline au travers de sollicitations de plus plus nombreuses, dans le cadre des rendez vous, et aussi des visites de services, et son rôle demeure d'autant plus important pour l'écoute des agents en difficulté.
Le rapport conclut: **«** l*e domaine d'intervention du Médecin relève de l'individuel et qu'en ce qui concerne le collectif, les moyens à mettre en œuvre sont plus difficiles et relèvent de la politique impulsée par la Direction locale.. »*

Dans son intervention, et dans le prolongement de sa déclaration liminaire, la délégation **F.O.- DGFIP29** est revenu sur certains aspects de l'organisation du travail à la DGFIP, qui contribuent en grande part à la dégradation des conditions de travail. Nous avons dénoncé à nouveau les applications métiers, dont la plupart ne sont pas au niveau pour une administration qui se voudrait dématérialisée, et aussi l'extrême confusion générée par la multiplicité des canaux de contact qui déstabilisent et empêchent les collègues de travailler dans la sérénité.

Dans sa réponse, la Présidente n'a pas cherché à minimiser ce constat, tant sur les applications de la DGFIP, que sur le volet multi canal de l'accueil des usagers, par trop déstabilisant et chronophage pour les personnels. Dans cette optique, elle préconise la priorisation des tâches et une gestion du travail en back office, au détriment d'une gestion généraliste notamment en ce qui concerne l'accueil.
Pour F.O.- DGFIP, ces préconisations théoriques se heurtent d'ores et déjà à la réalité du quotidien dans les Centres des Finances Publiques, où les agents sont bel et bien sur la ligne de front, entre avis de Taxe d'habitation difficilement compréhensibles et montée en puissance de l'usine à gaz du PAS.

DUERP et programme annuel de prévention (PAP) : 2017/2018 :

Trois cents nouvelles lignes ont été rajoutées à ce DUERP 2017/2018, pour prise en compte des situations d'exposition aux risques professionnels. Il est malheureusement à souligner la prépondérance des risques psychosociaux au sein de ce document, où les descriptions des agents rejoignent les sujets évoqués ci-dessus, et le constat est sans appel :
Insécurité par rapport à l'emploi, inquiétude face à l'avenir, complexité de la législation, manque de soutien, dispersion face aux différents canaux de contact, inquiétude face aux restructurations, tensions liées aux suppressions d'emplois et aux restructurations incessantes, rapport charge/emploi inadapté, perte de sens dans le métier, agressivité des usagers, manque de reconnaissance, craintes sur les règles de gestion etc..etc…

Pour F.O.- DGFIP, les agents expriment la réalité de leur quotidien et attendent des réponses concrètes. Malheureusement au-delà de ce recensement des difficultés des agents, le plan de prévention qui découle du DUERP, ressert toujours les même recettes palliatives, entre priorisation des tâches, formation pour lutter contre le stress, réunions métiers et impulsion des chefs de services…

Dans ce contexte, l'avis du CHS-CT porté sur ce plan de prévention ne peut être que défavorable au regard d'une politique de prévention ne permettant pas de supprimer l'exposition des agents à la souffrance au travail.

Présentation du guide « prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets » :
Ce guide présenté en CHS-CT ministériel a pour vocation de faire évoluer la prise en compte des conditions de travail dans le cadre de la conduite des projets de restructurations, son objectif étant de mieux associer dés l'origine, les personnels et les représentants en CHS-CT.

Il confirme le rôle et l'articulation des deux instances que sont le CTL et le CHS-CT, dans des consultations le plus en amont possible des projets de restructurations.Il rappelle aussi les différents acteurs qui peuvent être associés à ces projets, et notamment les médecins et assistants de prévention, les antennes immobilières, et aussi l'expertise agréée.

Concernant le dossier de présentation en lui-même, il se veut plus complet que l'actuelle fiche d'impact notamment sur les sujets touchant aux processus de travail, à l'environnement, planification, calendrier, communication, compréhension du projet…

Pour **F.O.- DGFIP**, voilà à nouveau un dispositif pavé de bonnes intentions dont nous jugerons à l'usage de l'efficacité, sinon il sera à classer parmi les outils du plan d'action de la DGFIP, qui ressemble fort, d'ores et déjà, au salon du bricolage…

Si le guide évoque la compréhension des projets par les agents comme le point central, force est de constater que la réalité est toute autre... Nous avons rappelé à ce titre que les restructurations en cours pour 2019 ne sont ni comprises, et encore moins acceptées, par les personnels !!!

Avis du Médecin et Inspecteur santé au travail sur les restructurations 2019 :

A l'attention du CHS-CT 29, Madame Guilloud et Madame COLAS (ISST) ont adressé deux courriers à la Présidente, Madame BRIGANT, pour faire part de leurs observations dans le cadre des restructurations en cours. Le positionnement professionnel des personnels impactés et l'attention à y apporter fait partie des préconisations des deux intervenantes, qui soulignent par ailleurs l'anxiété des agents et leur incompréhension face à ces restructurations, alors que leurs missions sont pourtant accomplies avec exemplarité.

Point sur l'amiante au sein des locaux de la DDFIP29 :

La production d'un DTA (document technique amiante) est obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire est antérieur au 1er janvier 2017, cette obligation concerne 25 bâtiments au sein de la DDFIP29. Dans 12 d'entre eux, aucune trace d'amiante n'a été identifiée, 13 bâtiments en revanche sont concernés par la présence d'amiante.

Concernant les 7 bâtiments domaniaux, les DTA sont disponibles et actualisés récemment.
Pour son parc locatif en revanche (6 bâtiments), la DDFIP29 ne dispose pas des documents d'actualisation, une demande dans ce sens a été faite par la Présidente en juin 2018, suivie d'une relance en septembre 2018, à défaut de retour une mise en demeure sera adressée prochainement aux propriétaires.

Concernant la Cité administrative et notre alerte portée sur les pavés de verres en façade arrière du bâtiment, le secrétariat général du Préfet de Région a fait une réponse à la Présidente du CHS-CT qui renvoie à l'avis de la Commission régionale immobilière à Rennes...Gageons que le délai du règlement de ce dossier risque fort de s'éterniser, sans garantie d'un avis favorable à l'issue….

Examens des fiches navette CHS, signalement et accident :

Plusieurs fiches ont ainsi pu être portées à l'information des membres dub CHS-CT, dans la perspective d'apporter des solutions aux problématiques soulevées par les collègues.
Le sujet de la plus que médiocre éxécution du ménage apporté aux locaux du Braden a été à nouveau soulevé, ce point avait d'ailleurs été ciblé lors d'une précédente visite d'une délégation du CHS-CT29.

A l'heure actuelle, un planning des tâches de la société SAMSIC a fait suite aux nombreuses récriminations et la situation serait en cours d'amélioration.
Au delà de l'entretien des locaux, F.O.- DGFIP dénonce à nouveau l'inconséquence du propriétaire de ces locaux, bien content de percevoir son loyer, mais qui n'assume en rien ses obligations de bailleur !!!

Point budgétaire, suivi des actions :

Au 30 septembre 2018, sur une enveloppe de 138 889, 67 €, 111 441,23 € ont été consommés, le solde disponible est de 27 448,44 €.

Pour ce point d'étape, Nelly BLAVEC, assistante de prévention a détaillé avec précision les différentes opérations déjà effectuées et celles en cours.
Le programme de formation a été à ce stade bien suivi et apprécié des personnels, la formation des guides files et serres files reste à parfaire, nous l'avons souligné en ce qui concerne la Cité administrative de Brest.
L'enveloppe du Médecin de Prévention, initialement prévue à hauteur de 25 000 € fait apparaître actuellement une consommation de crédit de 38 025 €.

A ce stade, les nouvelles propositions d'actions sont les suivantes :
- Barre WC Pilven : 600€
- 4 rafraichiseurs d'air : 528,19€
- 20 lampes EPUR : 6792€
- Chaise d 'évacuation Brest Duquesne : 2034€

Questions diverses :

F.O.- DGFIP29 a souhaité connaître l'évolution du projet de relogement des collègues de Lesneven, qui exercent dans un bâtiment vétuste et peu adapté.
Dans le cadre du nouveau bâtiment pressenti pour accueillir la Trésorerie de Lesneven, la DDFIP29 envisage des travaux d' aménagements, préconisations qu'elle a fait remontées au Préfet de Région. Une fois encore, le feu vert de l'instance régionale semble tarder à redescendre au niveau départemental...**Manifestement la DGFIP n'a plus la main sur ses initiatives domaniales locales, et c'est fort regrettable !!**

La délégation F.O.- DGFIP29 en CHS-CT : Florence JAVELOT (EDR- Secrétaire du CHS-CT29) ; **Murielle MORICCI** (SIP Quimper Est) ; **Erick GUERRY** (Permanent **F.O.- DGFIP29) .**